



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mardi 16 avril 2013

Statuts HERAKLES

Faisons entendre nos revendications !!!

A la précédente réunion de négociation des statuts Herakles, le mercredi 10 avril 2013, la Direction a remis à toutes les organisations syndicales présent : SUD – CFDT – CFE/CGC et CGT un « calendrier de négociation prévisionnel ». Voir copie au dos.

Sur le thème : « Convention Herakles : Condition d'emploi dont les classifications, temps de travail et congés, rémunération, retraites », il est clairement mentionné : « Projet de convention abouti : Juillet 2013 » et dans la colonne suivante : signature : « Fin septembre 2013 ».

« Ne pas confondre vitesse et précipitations » :

Dans la colonne calendrier de réunion, il n'aura échappé à personne que la direction met un grand coup d'accélérateur. Jusqu'à fin juin, elle programme 11 réunions sur 2 mois et tous les points structurants sont planifiés (classifications, temps de travail, rémunération).

Le thème des congés n'apparaît plus comme si la direction considérait ce point acquis.

« Arrêtons de jouer avec les mots » (et surtout avec nos acquis sociaux) :

Après tout ce temps perdu, il est évident que la direction n'aura pas le temps de conclure la Convention d'Entreprise Herakles au terme de la période transitoire ; 30 juin 2013. Par conséquent, il y aura une période de prorogation (31 décembre 2013) pour aborder les thèmes qu'elle n'aura pas eu le temps de traiter : Egalité Homme/femme, C.E.T., I.R.P., Accord ATA à durée déterminée, pénibilité, G.P.E.C., formation professionnelle.

Mais, la direction l'a clairement affiché : pas question de reprendre les points structurants et pour cause puisqu'elle compte lancer une information/consultation des CHSC, Ce et du CCE en septembre 2013.

Rappel ; l'information/consultation est une obligation légale auquel doit se soumettre toute direction arrivant au terme d'une négociation. Mais, quel que soit l'avis rendu par les instances représentatives du personnel (positif ou négatif) cet avis n'a pas un droit de veto pour empêcher une signature du dit accord.

Pour répondre à son passage en force, il est temps de réagir.

SUD appelle à débrayer 2h mercredi 17 et jeudi 18 Avril 2013 :

Mercredi 17 Avril, 2 h en fin de quart pour les quarts de nuit.

**Jeudi 18 Avril, rassemblement de 9h à 11h devant
l'établissement du Haillan pour les personnels en quart de
matin, en JC, JN et Ste Hélène.**

Jeudi 18 Avril, 2h en fin de quart pour les quarts d'après midi.